

Législature 2017-2021

N°57

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 4 septembre 2018**

Reprise au domaine public de la première partie du Chemin Pré-aux-Fleurs, à Estavayer-le-Lac

1. Introduction

En 2013, l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac a demandé aux promoteurs des deux immeubles à construire sur la parcelle article RF 4178 de négocier un droit de passage pour y accéder avec les ayants droit de la servitude grevant les articles RF 3533 et 3534. En contrepartie, les promoteurs s'engageaient à remettre en état la route et ses infrastructures. De son côté, la Commune déclarait accepter de reprendre ces dernières, pour autant que les exigences qu'elle avait fixées soient remplies.

Aujourd'hui, les promoteurs ont attesté du bon état des objets à reprendre et celui-ci a été reconnu par le Chef du Service de l'environnement de la Commune : outre la chaussée, il s'agit d'une canalisation d'eau claire et de trois candélabres.

L'ensemble des frais, y compris ceux concernant le bornage de la route et l'établissement d'un verbal technique par un géomètre, sont supportés par les promoteurs.

2. Proposition

Les modalités d'exécution de la reprise d'une route par la Commune étant respectées, le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter le transfert de propriété au domaine public de la première partie du Chemin Pré-aux-Fleurs, conformément au plan de situation annexé.

3. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter la reprise de la première partie du Chemin Pré-aux-Fleurs au domaine public.

Le Secrétaire :
Lionel Conus

Annexes : Plan de situation
Vue aérienne

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

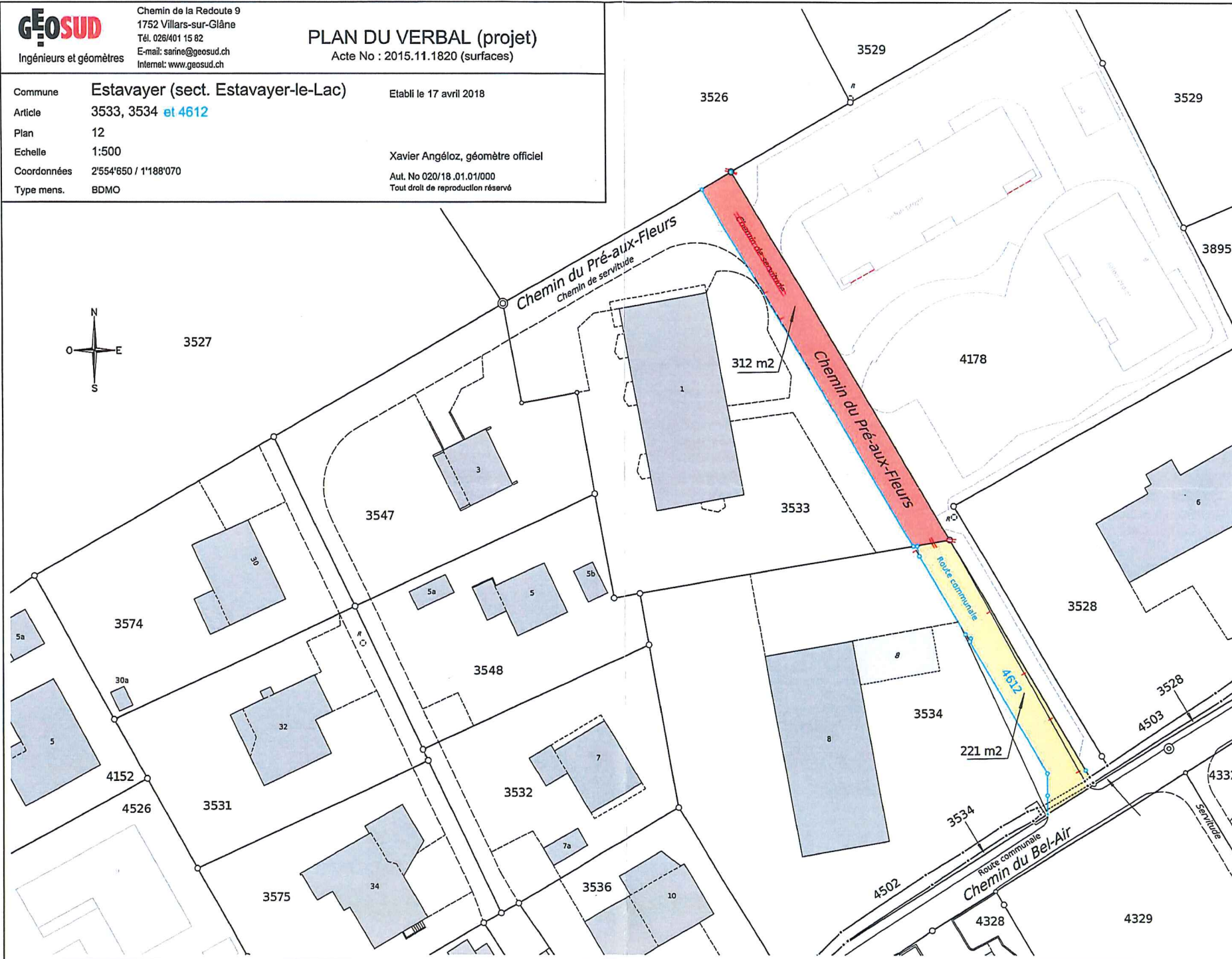
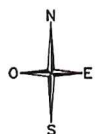


Chemin de la Redoute 9
1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026/401 15 82
E-mail: sarine@geosud.ch
Internet: www.geosud.ch

PLAN DU VERBAL (projet)

Acte No : 2015.11.1820 (surfaces)

Commune	Estavayer (sect. Estavayer-le-Lac)	Etabli le 17 avril 2018
Article	3533, 3534 et 4612	
Plan	12	
Echelle	1:500	Xavier Angéloz, géomètre officiel
Coordonnées	2°55'4650 / 1°18'070	Aut. No 020/18 .01.01/000
Type mens.	BDMO	Tout droit de reproduction réservé



Situation chemin Pré aux Fleurs

Gare

